

RECHERCHE

BioAZ cherche des solutions pour le bien-être animal

La société BioAZ a bénéficié d'une aide de la Région de 106 000 € pour un projet d'alternative à la castration des porcelets. Une solution qui pourrait faire reculer la maltraitance animale.

Philippe Jolivet
p.jolivet@dordogne.com

Vétérinaire de formation et chercheur dans le domaine des biotechnologies, Romain Delcombel a eu plusieurs expériences que ce soit dans le milieu académique ou industriel, notamment comme chercheur chez CEVA à Libourne, spécialisé dans la santé animale.

En mars dernier, il a créé BioAZ, société basée à l'incubateur H24 à Périgueux, en collaboration avec l'université de Bordeaux et différents acteurs nationaux et internationaux. « Le but de BioAZ, c'est de protéger le bien-être animal en remplaçant des mutilations faites aux animaux par des solutions biologiques et biodégradables respectueuses de l'environnement et simples d'emploi. Ce qui est très important pour les éleveurs à qui on demande d'arrêter certaines pratiques mais à qui on ne propose pas de solutions adaptées. Ou alors, ce sont des choses chères et compliquées », explique Romain Delcombel dont le premier projet est de développer une solution alternative à la castration des porcelets.

Une odeur particulière de la viande

« Depuis la préhistoire, on leur enlève les testicules sans anesthésie, poursuit-il. Cette pratique a pour but d'éviter que la viande ait une odeur particulière due aux hormones liées à la reproduction. En enlevant les testicules, il n'y a plus d'hormones et la viande ne sent plus. »

Une pratique qui est interdite depuis le 1^{er} janvier 2022 suite aux lois de 2013 reconnaissant l'animal comme un être vivant et non comme un objet. « Mais aucune des solutions existantes à l'heure actuelle ne convient. Donc nous voulons proposer une solution qui est un produit biologique indolore, facile à injecter à l'animal et peu



Romain Delcombel a fondé BioAZ en mars dernier. Photo Romain Longieras

coûteux et qu'à la fin on ait une viande ayant la qualité attendue. » Cette solution demande encore beaucoup de recherches avant d'être commercialisable. « Il nous reste encore six à sept ans de développement et de validation avec les essais cliniques, estime Romain Delcombel. Il s'agit d'une castration biologique et l'objectif, c'est que ce soit fait en une seule injection. »

Mais pour que le projet arrive à terme, l'entreprise a besoin de financements. « On travaille sur un modèle de Startup biotechnologique classique dans lequel on dépense de nos fonds propres au départ pour développer le produit avant de le valoriser en cédant des licences pour se rémunérer et mener d'autres projets. Mais au départ, il faut investir et nous avons besoin d'aides publiques et privées pour mener ce projet à bien. On avance du côté des finances publiques avec le soutien de la Région mais aussi de la BPI (Banque publique d'investissement). On a aussi obtenu des prêts auprès d'acteurs locaux comme Initiative Périgord ou Aquitaine nouvel amor-

çage, mais pour compléter ça, on aurait besoin d'investisseurs privés et locaux. »

D'autres projets en cours

Pour tester son produit, BioAZ travaille avec des fermes expérimentales « qui sont expertes dans ce domaine afin que l'animal soit respecté y compris pendant la phase d'expérimentation ».

La réussite de ce projet conditionnera d'autres projets « avec pour ambition d'aller sur d'autres actions thérapeutiques dans le domaine du bien-être animal et de l'élevage durable en évitant l'utilisation massive d'antibiotiques et de pesticides en les remplaçant par ces solutions biologiques. Il y a déjà un effort considérable fait par les éleveurs et les vétérinaires et on espère que les solutions que l'on veut apporter permettront d'aller encore plus loin. »

Et les applications de tels projets pourraient aussi aller au-delà de l'élevage. « J'aimerais travailler à l'alternative de la castration des chiennes qui génèrent des maladies chroniques. La stérilisation chirurgicale est d'ailleurs interdite en Scandinavie, poursuit Romain Delcombel. Mais cela pourrait aussi être utile dans le contrôle des populations des animaux errants comme les chats. Aujourd'hui, il est quasiment impossible de stériliser tous les chats errants car entre l'anesthésie et l'opération, cela représente plus d'une heure par animal si bien que, souvent, il est fait recours à l'euthanasie. Avec une stérilisation par injection, on gagnerait du temps et on éviterait des euthanasies. C'est un enjeu de société. »



La castration des porcelets est interdite depuis le 1^{er} janvier 2022.

Régulation des urgences

Députés et sénateurs réagissent dans une tribune

En ce week-end de Noël, les centres hospitaliers de Périgueux, Bergerac et Sarlat, ainsi que l'hôpital privé Francheville, ont tous régulé leur accueil des urgences. Pendant près de dix jours pour celui de Périgueux, contre 24h pour les autres. Le 24 décembre, les deux députés Nupes de la Dordogne, Pascale Martin et Sébastien Peytavie, ainsi que la sénatrice communiste Marie-Claude Varailles et le sénateur socialiste Serge Mérillou, ont signé une tribune dénonçant « une situation intenable des urgences en Dordogne. »

Un hôpital à la dérive

« Le personnel des hôpitaux est à bout et l'ampleur de la situation dépasse le SAMU qui n'arrive plus à faire face. » En effet, en période de régulation, les patients doivent se tourner vers le 15, qui reçoit près de 500 appels par jour et redoute l'arrivée de la période entre Noël et le jour de l'An.

Depuis cet été, ce sont près de 60 séquences de régulation, allant de 12 à 48h, qui ont eu lieu dans le département. « Cet abandon dramatique des hôpitaux par l'État, en particulier dans les zones rurales, prive des milliers de Françaises et Français de ce service public essentiel qu'est la santé », indique le communiqué. Ce dernier dénonce également un mépris du gouvernement suite aux paroles de l'ancienne ministre des Collectivités territoriales, Caroline Cayeux, qui a annoncé sa « volonté qu'il n'y ait aucun territoire oublié de la République », alors que les 400 000 habitants de la Dordogne se sont retrouvés plusieurs jours sans aucun service d'urgence ouvert. Pour les élus, « l'hôpital est à la dérive et c'est le résultat de 30 ans d'une destruction volontaire du service public de la santé, qu'Emmanuel Macron et ses gouvernements n'ont fait que renforcer. »

Olivier Antoine

CUNÈGES

Un garage et une voiture détruits par les flammes

Un incendie s'est déclaré dans la nuit de Noël, à Cunèges, en Bergeracois. Les sapeurs-pompiers ont été prévenus peu après 2h30 du matin, dans la nuit de samedi à dimanche, pour un feu de garage avec la présence d'une voiture à l'intérieur, qui a été entièrement détruite, au niveau de la rue de Larchère. Le feu a embrasé une surface de 40 m² et a été éteint au moyen de deux lances. Un risque de propagation à deux autres garages aux alentours, ainsi qu'un appentis, a pu être écarté grâce à l'action des neuf sapeurs-pompiers.

PÉRIGUEUX

Deux voitures en feu avec risque de propagation

Dans la nuit de samedi à dimanche, deux véhicules ont pris feu à Périgueux, au niveau de la route d'Angoulême. Les sapeurs-pompiers ont été alertés à 0h18 et sont vite intervenus car il existait un risque de propagation de l'incendie à la façade d'un bâtiment situé près du sinistre. L'intervention rapide des sapeurs-pompiers a permis d'éviter quelconque dégât au niveau des habitations. Une enquête a été ouverte, mais la piste accidentelle est privilégiée.



INCENDIE ET INTOXICATIONS

La préfecture appelle à la vigilance des Périgourdins pendant les fêtes

La préfecture de la Dordogne, dans un communiqué, rappelle l'importance de se prémunir contre les incendies et les intoxications en cette période de fêtes de fin d'année. Concernant les départs de feu, elle conseille d'avoir recours à des professionnels pour réaliser « l'entretien annuel de la chaudière pour les installations au fioul ou au gaz ; l'entretien et le ramonage au moins une fois par an des inserts, cheminées ou poêles et leurs conduits de fumées ; d'être muni d'au moins un détecteur avertisseur autonome de fumée dans l'habitation ». Précisant toute fois que son installation est à la charge du propriétaire et son entretien à celle de l'occupant. Il est aussi rappelé que la « mise en place d'un détecteur avertisseur autonome de fumée à chaque étage dans les logements sur plusieurs niveaux ; que l'entretien et vérification du bon fonctionnement du système de ventilation naturelle ou mécanique et de nettoyage régulier des bouches d'entrée et de sortie de l'air, afin d'assurer le renouvellement de l'air et l'évacuation des gaz de combustion ; la mise en place d'un détecteur de monoxyde de carbone, gaz incolore, inodore et mortel issu d'une combustion incomplète du charbon, des hydrocarbures ou du bois ; l'utilisation occasionnelle et limitée dans le temps des systèmes d'appoint au pétrole (poêles au pétrole) » est plus raisonnable.